

AESH : LA PRÉCARITÉ N'EST PAS UN MÉTIER

Stop au mépris

Les AESH représentent à ce jour l'équivalent du deuxième corps de l'Éducation nationale. Pourtant, ils continuent de subir des temps incomplets et vivent pour beaucoup en dessous du seuil de pauvreté. Le ministère doit cesser de nous mépriser !



L'arnaque du temps partiel imposé



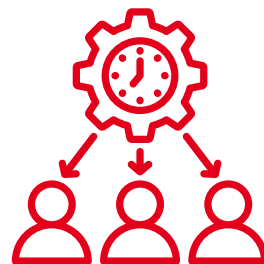
24h
=
salaire à 100 %

L'État impose des temps incomplets aux AESH. Concrètement, pour 24 heures d'accompagnement devant les élèves, le salaire versé ne correspond qu'à 62 % d'un temps plein ! Cette situation intenable maintient les collègues dans la précarité.

L'exigence de FO : un temps complet payé 100 % pour 24h d'accompagnement !

L'enfer de la mutualisation

La vraie cause de notre épuisement, c'est la politique d'inclusion forcée et la mutualisation des moyens. La création des PIAL puis des PAS aggrave ce chaos : pour masquer le manque de places en établissements spécialisés (IME/ITEP), on nous impose de multiplier les prises en charge d'élèves. Résultat : moins d'heures par enfant, et une charge de travail qui explose !



*L'exigence de FO :
abrogation des PIAL et
des PAS ; création des
places nécessaires en
IME/ITEP*

Faites valoir vos droits avec FO

Frais de déplacement : si vous complétez votre service dans un autre établissement situé hors de votre résidence administrative, vous avez droit aux frais de déplacement. Mais ils ne vous seront pas versés automatiquement si vous ne les réclamez pas !

Jours de fractionnement : ce sont deux jours de congés supplémentaires auxquels vous avez droit. L'administration essaie souvent de les annualiser. C'est illégal : vous devez pouvoir en bénéficier librement !

FO EST LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !

Pendant que d'autres cogèrent la pénurie, FO défend l'essentiel : VOTRE SALAIRE. (Tournez la page →)

NE CÉDONNS RIEN : EXIGEONS NOTRE DÛ !

Victoire sur la subrogation



La subrogation, c'est quoi ? C'est le maintien intégral de votre salaire par le rectorat en cas d'arrêt maladie, sans avoir à attendre les délais de la Sécurité Sociale. Jusqu'ici, lorsque nous tombions malades, nous subissions des prélèvements abusifs sur notre fiche de paie, ce qui aggravait notre précarité. FO est intervenue sans relâche et a arraché la mise en place de la subrogation dans toutes les académies depuis le 1er janvier 2025.

100 points d'indice pour tous

L'accompagnement des élèves est un vrai métier, il mérite un vrai salaire de la Fonction Publique. Comme pour les enseignants, FO exige l'attribution immédiate de 100 points d'indice supplémentaires pour tous les AESH !

L'exigence de FO : l'attribution immédiate de 100 points d'indice supplémentaires pour tous les personnels de la base (AESH, AESH, enseignants, etc.), sans contrepartie.

Cette exigence combinée avec notre revendication d'un vrai statut (24h d'accompagnement = temps plein payé 100 %) permettrait une réelle amélioration :

AESH 24h (3e échelon) :

1 950 € NETS / mois

actuellement 970 €

AESH 24h (7e échelon) :

2 190 € NETS / mois

actuellement 1 120 €

Pas de blabla, des actes !

LA FIN DU BROYAGE DES AESH : retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, abandon total des PIAL, des PAS, et de la mutualisation des moyens.

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE : +10 % immédiat sur la valeur du point d'indice, comme première étape indispensable avant un rattrapage total !

UN VRAI STATUT : création d'un statut de catégorie B de la Fonction publique pour tous les AESH, avec un temps complet pour 24h d'accompagnement !

**FO, UN SYNDICAT
INDÉPENDANT QUI DÉFEND
VOTRE FICHE DE PAIE**

1er degré Nord (SNUDI-FO 59) 06.62.16.68.12 snudinordfo@laposte.net
1er degré Pas-de-Calais (SNUDI-FO 62) contact@snudifo62.fr
2nd degré Nord (SNFOLC 59) 07.86.12.16.62 snfolc59@wanadoo.fr
2nd degré, Pas-de-Calais (SNFOLC 62) snfolc.62@laposte.net
2nd degré Pro (SNEETA-FO Lille) 06.09.93.90.77 syndicat@snetaa-lille.fr